

RAPPORT DE NOVEMBRE 2017

1. INTRODUCTION

Le présent rapport fait état des différentes violations des droits humains commises dans différents coins du pays au cours du mois de novembre 2017. Ce rapport ne prétend pas décrire de façon exhaustive toutes les violations des droits humains commises au cours de ce mois étant donné que certaines d'entre elles se font en cachette.

Comme dans tous nos rapports mensuels produits, ce rapport procède d'abord par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale du pays. Cela est, pour nous, un préalable pour mieux apprécier la situation des droits humains.

Ainsi, au plan sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité permanent et toujours grandissante dans le pays, caractérisé par des attaques des hommes armés qui restent non identifiés, par des exactions des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) qui, dans certaines localités du pays, se sont substitués aux forces de l'ordre et commettent des bavures au grand jour sans être inquiétés. Nous évoquerons aussi des démonstrations paramilitaires de ces Imbonerakure, des fouilles perquisitions suivies d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, ainsi que des enlèvements et disparitions forcées de personnes présumées être opposées au pouvoir du CNDD/FDD qui se font dans plusieurs localités du pays.

Dans le domaine politique, notre rapport évoque les marches manifestations organisées, dans tout le pays pour réfuter la décision de la CPI d'enquêter sur les violations des droits humains commises au Burundi depuis 2015. Nous évoquerons aussi les contributions forcées imposées à la population pour des fins politiques.

Dans le domaine judiciaire, le rapport mentionne des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, d'enlèvement, des cas de personnes portées disparues où les victimes sont principalement les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

Les violations des droits humains en termes de personnes tuées et blessées occupent le gros de ce rapport avec des précisions sur les auteurs de ces tueries dominées par des cadavres qui sont retrouvés ça et là dans les cours d'eau et dans les brousses sans donner la possibilité d'identifier les auteurs. Les enquêtes qui sont déclarées par les instances juridictionnelles n'aboutissent pas ou, du moins, leurs résultats ne sont jamais portés à la connaissance de la population.

En ce qui concerne les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants, la population pointe du doigt les agents du SNR, les policiers et les Imbonerakure qui agissent souvent en connivence

avec les autorités administratives pour opérer des arrestations illégales et infliger des maltraitances à des personnes qui refusent d'adhérer à leurs idéaux.

Au point de vue carcéral, notre rapport décrit une situation caractérisée par le gonflement fulgurant des effectifs des prévenus et des détenus à tel point la population pénitentiaire va bientôt passer au triple de la capacité d'accueil si rien n'est fait pour renverser la tendance.

Le présent rapport se clôture par une conclusion générale qui comprend des recommandations adressées au gouvernement du Burundi afin de redresser la situation des droits humains dans notre pays.

2. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

2.1. Sur le plan sécuritaire

Au mois de novembre 2017 comme au cours des mois précédents, la paix et la tranquillité de la population ont été secouées dans plusieurs localités du pays. Cette insécurité a été alimentée par des attaques des groupes armés non identifiés contre des ménages, des bistrotts ciblés et des voyageurs sur des voies publiques. Bien plus, les Imbonerakure ont énormément perturbé la sécurité de la population par leurs exactions qu'ils commettent librement dans différents coins du pays, et à qui les patrouilles nocturnes offrent également des occasions de traumatiser la population.

Voici quelques cas concrets :

1. En date du 1^{er} novembre 2017 vers 21 heures, des tirs nourris ont été entendus autour du marché de Cankuzo. et cela a traumatisé La population du chef lieu de cette province en a été traumatisée. Selon des sources sur place, il s'agissait d'une bagarre entre les policiers du commissariat de police de Cankuzo et les militaires du camp Mutukura. Cette bagarre est née du fait que les policiers voulaient forcer les militaires à rentrer d'un cabaret et ces derniers ont refusé. Ils ont commencé par échanger des coups de poings et par après le commissaire provincial de police, Donatien BARANDEREKA a amené d'autres policiers dans un pick-up pour un renfort. Ces policiers ont tiré en l'air pour secourir leurs collègues menacés.

2. En date du 7 novembre 2017 vers 21 heures, sur la colline Matutu, zone Gitaba, commune et province Rutana, des personnes en uniforme policiers armées de fusils et qui n'ont pas été identifiées, ont pillé tout ce qui se trouvait dans les boutiques et ont tiré sur 3 personnes propriétaires de ces boutiques dont Elvis et Justin NSABIMANA. Ces dernières ont été directement conduites à l'hôpital de Rutana. Voyant qu'elles sont grièvement blessées, elles ont été transférées à Bujumbura chez MSF.

3. Dans la nuit du 12 novembre 2017 vers 1 heure du matin, un groupe de personnes non identifiées armées de fusils, couteaux et machettes et, a envahi certains ménages de la commune Giheta, province Gitega où ils ont blessé trois personnes : Juvin NDEREYIMANA, Catherine NDAYISHIMIYE et Joseph NIYONZIMA toutes de la colline Musama. Tous ces blessés ont été conduits à l'hôpital de Kibimba. Arrivé sur la colline Matongo de la zone et commune Ndava en province Mwaro, ce groupe a blessé Thélésphore HARERIMANA, Aline NDAYISABA, Emery IRAMBONA et Emmanuel. Les habitants de localités frontalières ont passé la nuit à la belle étoile sous une stupeur sans nom.

4. Dans la nuit du 16 novembre 2017, dans le quartier Gisyo de la zone Kanyosha en commune Muha de la Mairie de Bujumbura, 6 personnes armées des machettes et en possession des lampes torches ont été arrêtées par la police. Selon le porte parole de la police, Pierre NKURIKIYE, ce sont des malfaiteurs qui tendent des embuscades pendant la nuit et blessent les personnes rencontrées. En zone Kanyosha, on les appelle «Bamapanga ». On signale que dans cette zone, ces groupes qui circulent pendant la nuit avec des machettes commettent, quelques fois des vols et cela perturbe la paix et la tranquillité de la population.

2.2. Sur le plan politique

Le côté politique a largement été dominé, au cours du mois de novembre 2017, par des marches manifestations qui sont organisées par le gouvernement pour désenchanter la décision du CPI de mener des enquêtes, au Burundi, en vue mettre la lumière sur les crimes commis avant que le pays ne fasse plus partie de la convention mettant sur pied cette Cour.

Les contributions forcées imposées à l'endroit de la population par des Imbonerakure, soit-disant qu'elles sont destinées à la constructions des infrastructures politiques ou pour les élections de 2020 continuent à peser lourdement sur une population fortement touchée par la misère qui mine le pays.

La célébration de la journée du combattant a été une occasion pour les Imbonerakure de procéder à des entraînements paramilitaires dans certains coins du pays, et dans d'autres, des populations ont été contraints de participer à ces cérémonies.

Voici quelques exemples :

1. En date du 5 novembre 2017, l'envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, l'ancien président du Burkina Faso, Michel Kafando, a clôturé une visite d'une semaine au Burundi, au cours de laquelle il a eu des entretiens avec le Ministre de Relations Extérieures et de la Coopération Internationale ainsi qu'avec l'Ombudsman de la République du Burundi. Il a aussi rencontré certains acteurs politiques nationaux, des partenaires Internationaux du Burundi et l'équipe pays des Nations Unies. Le contenu des entretiens n'a pas été révélé au public.

2. En date du 10 novembre 2017, au lycée technique de Nyanza-Lac, le directeur du lycée a sorti une note stipulant que tous les élèves doivent participer à la contribution pour les élections présidentielles de 2020 en déposant de l'argent sur les comptes ouverts dans toutes les institutions bancaires. Pourtant, selon le règlement scolaire, les établissements scolaires doivent être des milieux apolitiques.

3. Dans un communiqué rendu public, le 10 novembre 2017, par le biais du ministère de la justice et garde des sceaux, le gouvernement du Burundi a qualifié de non lieu et de *nul effet* l'ouverture des enquêtes au Burundi par la Cour Pénal Internationale. Le gouvernement a affirmé qu'il ne coopérera jamais avec cette Cour dans les enquêtes sur les crimes qui auraient été commis entre avril 2015 et octobre 2017.

4. Corollairement à ce communiqué du 10 novembre 2017, le lendemain, des manifestations ont été organisées dans toutes les provinces du pays en vue de réfuter la décision de la CPI d'ouvrir des

enquêtes sur les crimes commis au Burundi. Certains manifestants ont, pourtant, été forcés à participer dans ces festivités.

A titre exemplatif,

- En province Cibitoke, au chef-lieu de la province Cibitoke, des Imbonerakure conduits par BUCUMI, responsable de ces Imbonerakure sur la colline Cibitoke, commune Rugombo, ont tabassé des gens qui refusaient d'aller aux dites manifestations. Au lycée technique communal de Rugombo, les élèves ont été conduits de force aux manifestations par le directeur a.i de ce lycée lui aussi Imbonerakure du nom de Moussa Manassé KWIZERA. Après la manifestation, il a procédé à l'appel et ceux qui se sont absentés devraient perdre 9 points en éducation en guise de punition.
- En Mairie de Bujumbura, une marche manifestation a été organisée par le gouvernement et était dirigée par l'assistant du ministre de l'intérieur Térance NTAHIRAJA. Des personnes ont été forcées d'y participer surtout des taxis vélos et motards, selon nos sources sur place. Sur leur passage, les manifestants n'ont cessé de scander des chants d'exploits de guerre. Dans son discours, il a accusé le CPI d'« acquitter » les organisateurs des manifestations anti-troisième mandat et les putschistes de 2015. Selon lui, la décision précédemment prise par cette Cour est une honte. Les juges ont ouvert les enquêtes pour justifier les pots de vin qu'ils ont reçu », a dit NTAHIRAJA devant les manifestants. Il a aussi indiqué que la décision était « peine perdue » puisque le Burundi n'est plus membre de cette Cour. L'assistant du ministre de l'intérieur a accusé les blancs de façon implicite d'être derrière des crimes qui ont été commis au Burundi depuis l'indépendance.
- En province Mwaro, le directeur du Lycée communal Mwaro, Cassien Niyondiko a mobilisé les élèves et les a obligés de participer dans ces manifestations contre la venue de la CPI. Selon des sources sur place, les participants étaient les élèves et les motards pris par force ainsi que les membres du parti CNDD-FDD. Les élèves du lycée Mwaro ont également été obligés de participer dans la marche manifestation

5. En date du 18 novembre 2017, les cérémonies de la journée du combattant du parti CNDD-FDD en commune et province Makamba ont été débutées par des entraînements paramilitaires des Imbonerakure. Dans ces entraînements, des slogans hostiles au Rwanda et aux opposants politiques étaient au rendez – vous. En province Cibitoke où les cérémonies ont été présidées par l'autorité au niveau national, plusieurs personnes et mêmes des mamans qui vendaient des fruits ont été bastonnées pour participer de forces à ces festivités. Des Imbonerakure conduits par le chef de zone Cibitoke, le prénommé Tony qui est en même temps chef des Imbonerakure de la commune Rugombo battaient des femmes marchandes des fruits en les mobilisant à participer à la fête du combattant.

2.3. Sur le plan judiciaire

Tout au long du mois de novembre 2017, les arrestations arbitraires suivies des détentions illégales souvent dans des cachots clandestins, les enlèvements suivis de disparitions forcées sont restés le fardeau quotidien des populations des zones qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA, des membres des partis politiques de l'opposition surtout le FNL d'Agathon RWASA. A cela s'ajoutent de nombreux cas de policiers et militaires ex – FAB qui subissent des harcèlements de tout genre parce qu'ils sont accusés de soutenir l'opposition. Dans ces actes, ce sont les agents de la documentation, les policiers et les Imbonerakure qui sont pointés du doigt par la population.

Ici, on ne voit pas le Ministère public se lever pour régler la privation de liberté et combattre l'abus et l'arbitraire.

Voici quelques cas emblématiques :

1. En date du 30 octobre 2017, vers 3 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, le prénommé Juvénal alias Gunungu, ex-FAB à la retraite, a été arrêté et conduit au cachot de la police à Buhiga par le chef de colline Buhiga, André MBONIHANKUYE et la police a exécuté sa détention. Selon des sources sur place, Juvénal était parti dans sa province natale de Bururi et il y a passé plus d'une année. L'administration locale l'accuse d'avoir fui le pays vers le Rwanda et de détenir des armes illégalement.

2. En date du 2 novembre 2017, deux Imbonerakure dont un prénommé Pierre, accompagnés par des policiers ont essayé d'arrêter le prénommé Richard, élu collinaire et membre du comité du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA en zone Rohero en commune Mukaza de la Mairie de Bujumbura. A ce moment, les amis de Richard se sont opposés à cette arrestation abusive. Ainsi, des bagarres entre des militants du FNL et des Imbonerakure du CNDD/FDD ont éclaté au quartier Mugoboka, zone urbaine de Rohero, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Richard a fini par être relâché. Suite à ces affrontements, Claude NIYONKURU et SINARINZI alias Gapapa, tous membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été enlevés, la nuit du 2 novembre 2017, par des gens qui seraient du SNR accompagnés par des Imbonerakure. Ils ont été conduits dans un lieu inconnu.

3. En date du 2 novembre 2017, des militaires et des policiers ont fait une fouille-perquisition sur les avenues 6 à 8 du quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Dix-huit personnes dont 5 hommes et 13 femmes accusés de manque de cahiers de ménages ou de Cartes Nationales d'Identité (CNI), ont été arrêtées et conduites au bureau de la zone Cibitoke. Selon des sources sur place, toutes ces personnes ont été relâchées le même jour moyennant paiement d'une rançon variant entre 2.000 FBU et 5000 FBU selon les cas.

4. En date du 3 novembre 2017, sur la colline et zone Jenda, commune Mogongo-Manga, province Bujumbura rural, des militaires commandés par Marius GAHOMERA alias Gakoryo ont arrêté Claude RUFUKU ; ils l'ont ensuite conduit au cahot de police de la commune Nyabiraba. Selon nos sources, Claude RUFUKU a été accusé de communiquer avec son frère RUFUKU qui est en exil et qui était l'administrateur de la commune Mugongo-Manga issu du parti d'opposition UPRONA aile de Charles NDIJIJE. Son téléphone portable a été confisqué. Il a continué à être utilisé par ces militaires afin d'intercepter les messages de son frère, selon les mêmes sources.

5. En date du 5 novembre 2017 vers 19 heures, sur la colline Butamenwa, zone Rugwiza, commune Nyabikere en province Karusi, un prénommé Blaise, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté et emprisonné par des policiers quand il se rendait au cabaret avec le chef de colline qui l'a immédiatement accusé de critiquer le parti au pouvoir.

6. En date du 5 novembre 2017 vers 14 heures, Clovis NGABIRANO, âgé de 27 ans, étudiant à l'Université Lumière de Bujumbura, 1^{ère} BAC en Génie-civil, habitant au quartier Kibenga, avenue Buragane N°11, a été enlevé puis porté disparu, à la 9^{ème} avenue, zone urbaine de Kamenge, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura, par deux hommes en tenues policières à bord d'une voiture de

marque Toyota TI immatriculée C 8168 A. Selon des témoins, Clovis NGABIRANO était dans une fête de célébration du Diplôme de son ami dans un bistrot appelé « Le social ». Sa famille a cherché aux cachots de Bujumbura mais sans succès.

7. En date du 6 novembre 2017, des policiers ont arrêté 37 personnes dont 8 femmes et 29 hommes et conduites au cachot du BSR en zone Buyenzi, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la police faisait la vérification des irréguliers et la libération était individuelle, conditionnée par le paiement d'un montant qui n'a pas été révélé par notre source au BSR.

8. En date du 6 novembre 2017, quatre militaires tous cadres de la CECAD et ex-FAB, ont été arrêtés au lieu de travail par des policiers et conduits au cachot du SNR en zone urbaine de Rohero, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Il s'agit de Colonel Viator MUNYANKINDI (ADG), Major Nestor BIGIRIMANA (DAF), Lieutenant-Colonel Claver NDIKUMWAMI (Directeur des approvisionnements) et le Colonel Antoine BIGAYI. Selon des sources sur place, leur arrestation est liée aux affaires de gestion frauduleuse des crédits octroyés aux militaires en mission de maintien de la paix en Somalie. Les proches de ces cadres sont inquiets du fait qu'une telle affaire soit traitée par le SNR au lieu du service anticorruption ou de l'auditorat militaire, services compétents en la matière.

9. En date 6 novembre 2017, Léonidas NDAYISHIMIYE, Directeur du lycée communal de Gahosha a été arrêté par le gouverneur de la province Makamba dans son bureau alors qu'on lui avait signifié sa convocation au téléphone. Il l'a accusé de désobéissance aux autorités.

10. En date du 7 octobre 2017 vers 17 heures, Juvénal, ex-président du comité provincial du MSD à Gitega, a été arrêté et emprisonné arbitrairement au cachot du SNR par le prénommé Blaise, agent provincial du SNR à Gitega. Il a été interpellé près du bureau provincial du SNR à Gitega au moment où il était en train de faire du sport avec d'autres personnes. Il a été accusé de recrutement des combattants et de s'ingérer dans les affaires du SNR. Il a été relâché le 9 octobre 2017, suite à l'intervention de Thaddée BIRUTEGUSA, Commissaire régional de la police à Gitega.

11. En date du 8 novembre 2017, le prénommé Eric, enseignant à l'Ecole Fondamentale de Nyamabuye en commune Bugabira, province Kirundo a été arrêté à son service par Emmanuel NSAGUYE, chef des Imbonerakure de la commune Bugabira. Selon des sources, depuis son enlèvement, il a été acheminé vers une destination inconnue. Les mêmes sources ont indiqué qu'il a été porté disparu.

12. En date du 8 novembre 2017, Tite NDUWAYO, enseignant à l'Ecole Fondamentale de Gitaramuka a été arrêté par la police de Burambi en province Rumonge. Il a été conduit directement au cachot de police au chef-lieu de la commune Burambi. Il a été accusé d'avoir puni sévèrement un élève de cette école. Cependant, nos sources ont indiqué qu'il serait plutôt victime d'avoir obtenu gain de cause contre son redéploiement injuste. Il avait été redéployé de cette école vers une autre pour céder la place à un autre enseignant membre du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

13. En date du 8 novembre 2017, Thierry MUHIZI âgé de 40 ans, son beau-père Gérard NZIGAMASABO âgé de 70 ans et la prénommée Juliette âgé de 40 ans, préfète au collège Budahunga, tous de Budahunga, commune Bwambarangwe, province Kirundo ont été arrêtés et conduits au PJ

Kirundo. Juliette a été accusée d'avoir signalé la disparition du professeur Thierry SINIGIRIRA. Gérard NZIGAMASABO a été accusé d'avoir caché le professeur au moment où les Imbonerakure le menaçaient. Thierry MUHIZI, quant à lui, a été accusé de mener une bonne relation avec son beau-père du fait qu'il n'avait pas signalé la présence de Thierry SINIGIRIRA dans la maison de ce beau-père.

14. En date du 16 novembre 2017, Édouard NDIZEYE, ancien officier de l'état civil en commune Makamba, province Makamba, a été arrêté par l'administrateur de la commune Makamba, Japhet NTUNGWANAYO. Selon des sources sur place, il est accusé de rester dans la maison appartenant à la commune alors qu'un procès est déjà au TGI Makamba opposant la commune et ce dernier. Il a été libéré le même jour vers 19 heures. En date du 17 novembre 2017, vers 5 heures, le même administrateur accompagné de 7 Imbonerakure se sont introduits dans la maison et ont chambardé tous les biens avant de les jeter dehors ainsi que les membres de la famille. Plusieurs objets ont été abîmés par ces Imbonerakure assistés par la police.

15. En date du 17 novembre 2017, sur la colline Ndayi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura Rurale, deux jeunes hommes Didier NDAYIZEYE et NDIHOKUBWAYO ont été arrêtés par la police en complicité avec le responsable du parti CNDD-FDD en commune Mukike du nom de Yamuremye résidant sur cette même colline. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de ne pas participer à la fête des combattants. Ils ont été détenus au poste de police de la zone Bikanka.

16. En date du 17 novembre 2017, sur la 13^{ème} transversale, de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Roger NTAHONGENDERA a été arrêté par des Imbonerakure de cette localité parmi lesquels Jean de Dieu (chef de colline), Darius NTAMAVUKIRO (responsable du parti CNDD-FDD sur cette colline) et Samson NGUVU. Il a été accusé de passer tout près de l'endroit où ces Imbonerakure se rassemblaient pour faire une réunion. Il a été conduit au cachot du poste de police de la zone Maramvya.

17. En date du 18 novembre 2017, la prénommée Patricie, originaire de la colline Sampeke, commune Kayogoro, province Makamba, a été arrêtée et détenue au cachot du poste de Gatwe dans la même commune par le chef de zone Bigina, Paul RWAJEKERA. Elle a été accusée de polyandrie ; ce qu'elle n'a cessé de réfuter.

18. En date du 21 novembre 2017, Nestor NIBITANGA, ex-représentant de l'APRODH dans la région du centre-Est du pays, a été arrêté par le commissaire provincial de la police ainsi que le chef du SNR à Gitega au quartier Musinzira, commune et province Gitega. Il a été accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Tout a commencé par une fouille perquisition à son domicile où son ordinateur portable et son téléphone ont été confisqués. Selon nos sources, il a été vu, en date du 23 novembre 2017, dans un des cachots du SNR à Bujumbura.

19. En date du 21 novembre 2017, sur la colline, zone et commune Buhiga en province Karusi, Eddy BUKEYENEZA, Pasteur de l'église New Life Church, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Karusi par le véhicule du commissaire provincial convoyé par le chef de zone Buhiga, Phocas SINDARUHUKA. Nos sources ont indiqué qu'il a été accusé de gérer beaucoup d'argent en provenance d'Amérique. En date du 24 novembre 2017, il a été transféré au BSR à Bujumbura, mais il a été relâché le lendemain.

20. En date du 22 novembre 2017, les prénommés Aloys, Dieudonné et Elie, tous originaires de la colline Kirekura (14^{ème} transversale), zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, ont été arrêtés en zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, sur l'ordre de Jean Claude, chef de zone Ndava. Selon nos sources, ils ont été conduits au cachot de la zone Ndava en date du 23 novembre 2017, puis transférés au cachot de la commune Buganda. Après ce transfert, toutes ces personnes sont devenues introuvables. Selon les mêmes sources, ces personnes avaient fui les Imbonerakure de leur colline Kirekura qui les pourchassaient jour et nuit.

21. En date du 23 novembre 2017, Balthazar MISIGARO, représentant communal du FRODEBU Nyakuri en commune Butihinda en province Muyinga et membre du conseil communal, a été arrêté et détenu par le procureur de la République dans la même province, Vincent WITONZE sous le chef d'accusation d'outrage au chef de l'Etat. Selon des sources sur place, il a été victime de son appartenance politique. Selon les mêmes sources, il a été, plusieurs fois, contraint d'adhérer au parti CNDD-FDD et il a refusé. Il avait été arrêté le 18 novembre 2017 par le responsable du SNR à Butihinda, Philippe RWASA.

22. En date du 24 novembre 2017, cinq personnes ont été arrêtées en commune Vumbi, province Kirundo. Il s'agit de :

- Edouard, âgé de 53 ans, membre du parti CNDD-FDD depuis 2010, greffier au tribunal de résidence de la commune Vumbi en province Kirundo, accusé de transférer par mégarde le message contre le président NKURUNZIZA dans son groupe des promotionnels.
- CIZA, enseignant, vendeur des unités de téléphone après le service au marché de Gasura, accusé de transférer les émissions Humura et Inzamba dans plus de 5 groupes whatsapp,
- Diomède, âgé de 25 ans, originaire de la colline Gahe, zone Bukuba accusé de rentrer du Rwanda le 23 novembre 2017 et
- deux autres Imbonerakure de Gasura non identifiés.

Selon des sources sur place, toutes ces personnes ont été arrêtées par le responsable provincial du SNR à Kirundo et conduites au cachot du SNR de Kirundo.

23. En date 26 novembre 2017, trente-six personnes composées de cinq hommes, six femmes, deux jeunes gens et vingt-deux enfants, tous originaires de la zone Kizuka, commune et province Rumonge, ont été arrêtées au centre urbain de Rumonge et conduites au bureau de la commune Rumonge par des policiers. Selon des sources sur place, ces personnes se rendaient en RDC pour des travaux champêtres. Des sources policières ont indiqué que la police craint un mouvement de la population qui tente de fuir le pays pour des raisons non fondées. Le responsable de la maison où ils avaient logé a été, lui aussi, arrêté pour des raisons d'enquêtes. L'administration a décidé de les faire retourner chez eux après les enquêtes.

En définitive, au moins 197 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 9 autres ont été portées disparues tout au long du mois de novembre 2017.

2.4.Sur le plan social

Les menaces contre des personnes accusées de sorcellerie risquent de provoquer des problèmes de cohabitation sociale. Dans différentes provinces, des personnes et des familles accusées de sorcellerie sont pourchassées et tuées sans aucune preuve palpable. Selon nos sources, certains administratifs ont donné un mot d'ordre pour éliminer physiquement toute personne présumée sorcière. Ainsi par exemple :

- Des tracts circulent depuis un certain temps sur la colline Rushimabarimyi, commune Mugina, province Cibitoke. Ces tracts accusent 36 personnes de sorcellerie. Le dernier tract a été retrouvé en date du 31 octobre 2017 sur la même colline. Il contenait des menaces de mort à toutes ces personnes avant la fin de l'année 2017. Selon nos sources, ces personnes ont un âge variant entre 30 et 70 ans. Une vingtaine parmi ces personnes n'est pas du parti au pouvoir, d'autres ne veulent pas donner des contributions demandées par des Imbonerakure, d'où la source d'accusation de sorcellerie, ont indiqué les mêmes sources.
- De même, de tels tracts ont été retrouvés dans la localité de Karonda en zone de Kigwena de la commune et province Rumonge en date du 14 novembre 2017. Ces tracts appelaient la population de cette localité à tuer 7 présumés sorciers qui seraient responsables de la mort d'une dizaine de personnes ces deux derniers mois dans cette localité. Cela a provoqué la panique dans la population de la localité en générale et chez les personnes concernées au premier abord en particulier.
- En date du 10 novembre 2017, Vénérande MUKAMPUMVYA, accusée d'ensorcellement et ses cinq enfants de la sous-colline Burenza, colline Kibimba, commune Buhinyuza, province Muyinga, se sont réfugiés au chef-lieu de la province Muyinga suite à la menace de mort. Selon des sources sur place, ils venaient de passer une semaine au bureau de la commune Buhinyuza, mais l'administrateur communal, dépassé par le phénomène des croyances obscurantistes, les a transférés au chef-lieu de la province.
- Dans la nuit du 22 au 23 novembre 2017, sur la colline Muzire, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, une femme appelée NAMINANI, a été arrêtée et incarcérée au cachot de police de cette commune sous l'accusation de sorcellerie.

Les cas de personnes tuées suite à l'accusation de sorcellerie sont relatés dans la section sur les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique (*voir ci – dessous*).

3. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE

3.1. Présentation générale

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique de l'homme en termes de personnes tuées et blessées sont restées, au cours du mois de novembre 2017 comme au cours des mois passés, le lot quotidien des familles entières et cela, dans tous les coins du pays. Le comble de malheur est que ces familles sont sans espoir que la justice puisse identifier et juger les auteurs. Le phénomène des cadavres que l'on retrouve dans des cours d'eau et des brousses s'est amplifié au cours du mois concerné par le présent rapport. Les cas de justice populaire et des personnes tuées sur accusation de sorcellerie n'ont

cessé d'augmenter. Bref, de nombreuses personnes continuent à être tuées et les auteurs restent dans l'anonymat.

Voici quelques cas emblématiques qui montrent comment des personnes sont, jour après jour, tuées sans que les auteurs soient identifiés:

1. En date du 30 Octobre 2017 vers 22 heures, dans la commune Gasorwe en province Muyinga, un camion remorque est tombé dans une embuscade d'un groupe armé non identifié. Le chauffeur et le convoyeur ont été tués sur le champ. Selon des sources sur place, quelques minutes après, beaucoup de tirs ont été entendus sur une position de police non loin de la route. Un policier est mort et quatre autres blessés. Le groupe armé a également brûlé la boutique d'un certain Jean Pierre NDUWAYEZU qui est connu comme étant un Imbonerakure.

2. En date du 30 Octobre 2017, le corps sans vie de Célestin NYAWENDA, âgé d'au moins 30 ans, a été retrouvé flottant sur les eaux de la rivière Kagogo située sur la colline Rugoti en commune Butezi, province Ruyigi. Selon des sources sur place, ce cadavre a été, par la suite, transporté à la morgue de l'hôpital de Butezi. Selon des sources policières, une personne du nom de Rukere a été arrêtée et incarcéré au cachot du poste de police de la commune Butezi pour des raisons d'enquête.

3. En date du 30 Octobre 2017, dans l'après-midi, Faustin NIYONKURU a été retrouvé mort dans la brousse par la population sur la colline Nyabututsi, commune et province Gitega. Selon des sources sur place, ce corps était à moitié enterré. Faustin NIYONKURU était originaire de la colline Jimbi, zone Mungwa, commune Gitega. Cet homme était un motard et avait disparu avec sa moto depuis le 25 octobre 2017. La moto n'a pas été retrouvée. Le corps du défunt a été enterré sur place car il était en décomposition.

4. En date du 31 Octobre 2017, le corps sans vie d'un certain MINANI a été retrouvé dans un champ de manioc situé sur la colline Mikoni de la commune Gahombo en province Kayanza. Ce corps a été enterré à la sauvette. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

5. Dans la matinée du 3 Novembre 2017 vers 11 heures, un cadavre d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Mparambo II, en commune Rugombo, province Cibitoke, à côté du lac Dogodogo. La victime présentait de multiples blessures à l'arme blanche. Selon une source policière, la personne qui n'a pas été identifiée aurait été tuée ailleurs et jetée à cet endroit.

6. Dans la matinée du 4 Novembre 2017, sur la sous-colline Mwumba, colline Nyabututsi, commune et province Gitega, Dieudonné CIMPAYE a été tué à la machette par des personnes armées non identifiées. Son corps a été retrouvé déchiqueté, dans le quartier de Nyabututsi en ville de Gitega entre le Lycée Sainte Thérèse de Mushasha et l'ETSA Gitega. Selon le chef du quartier, le corps de la victime portait plusieurs blessures et aurait été tué à la machette. Un motard prénommé Patrick qui l'avait déplacé le soir du 3 novembre 2017, a été arrêté pour des raisons d'enquêtes.

7. En date du 5 novembre 2017 matin, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la sous-colline Rushiha, colline Kirema, commune et province Kayanza. Des sources sur place ont indiqué que cet homme était un voleur et était avec deux autres en fuite après avoir été empêché de

voler chez un certain Diomède. Il a, après quoi, été tué par des Imbonerakure en patrouille. Deux personnes dont Diomède et son locataire ont été arrêtées et incarcérées pour des raisons d'enquêtes.

8. Dans la nuit du 5 au 6 novembre 2017, sur la colline Minyago en commune Bwambarangwe en province Kirundo, Damien NKENGURUTSIMANA a été tué par des personnes armées non identifiées. Il était membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA.

9. Dans la nuit du 6 novembre 2017, sur la colline Butegana de la commune Bwambarangwe en province Kirundo, Colette KANDAVA a été tuée et son mari MIBURO blessé lors d'une attaque perpétrée par des personnes armées non identifiées visant son domicile.

10. Le soir du 6 novembre 2017, un homme non identifié a été retrouvé mort dans la zone Mukenke de la commune Bwambarangwe en province Kirundo et plus précisément dans un endroit appelé « Mubikinga ».

11. En date du 7 novembre 2017 matin, une femme du nom de Floride NIBIGIRA, âgée de 25 ans, résidant en zone Musenyi, commune Mpanda en province Bubanza, a été retrouvée morte égorgée par des inconnus à la 11^{ème} transversale de la zone Buringa, commune Gihanga dans la même province. Des



sources sur place ont indiqué que cette femme n'était plus en bons termes avec son époux Jérémie BIGIRIMANA. Des sources ont indiqué que Jérémie BIGIRIMANA a été arrêté et détenu au cachot de poste de police de Mpanda pour des raisons d'enquêtes. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital Mpanda.

Le corps sans vie de Floride NIBIGIRA

12. En date du 7 novembre 2017, sur la colline Nyacambuko, zone Muzenga, commune Buyengero, province Rumonge, le nommé NDEREKA a été retrouvé mort et son corps était suspendu sur un avocatier. La victime résidait sur cette colline. Des sources administratives ont invoqué un suicide mais d'autres sources ont indiqué qu'il aurait été étranglé et suspendu sur cet arbre fruitier pour simuler un suicide.

13. En date du 8 novembre 2017, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi en province Karusi, le nommé BUHUNGU a mis le feu sur sa propre maison quand sa femme était allée chercher du bois de chauffage. Ses deux enfants âgés respectivement de 4 ans et de 2 ans qui étaient à l'intérieur sont morts brûlés puisque leur père est resté près de la porte tenant une machette. Il a refusé aux voisins d'intervenir pour sauver ces enfants. L'un des voisins a voulu entrer par force pour les sauver et a dû lutter avec cet homme qui l'a jeté dans le feu avant qu'il puisse entrer. Le voisin, grièvement blessé a été emmené à l'hôpital de Bugenyuzi. BUHUNGU a été arrêté par la police et incarcéré au cachot du commissariat provincial de la police à Karusi.

14. En date du 9 novembre 2017, Claude NDIKUMWENAYO, ouvrier, originaire du quartier Muremera, commune et province Ngozi, a été retrouvé mort dans une maison du quartier Iteba en

commune et province Rumonge. Selon des sources policières, Claude NDIKUMWENAYO est décédé d'une mort naturelle. Mais ses proches ont réfuté cela, arguant qu'il aurait été étranglé.

15. En date du 9 novembre 2017 vers 16 heures, sur la colline Gatunguru, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, le nommé NDIKIMINWE, originaire de la zone Cibitoke en commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura, a été tué fusillé par des policiers tout près de la maison du policier NURWEZE Michel surnommé Rwembe, selon des sources sur place.

16. Dans la nuit du 10 au 11 novembre 2017, au chef-lieu de la commune Mutaho en province Gitega, un veilleur qui assurait la sécurité d'une boutique a été tué poignardé par un groupe de gens non identifiés avant de piller toutes les marchandises de cette boutique. Après ces forfaits, ils ont pris le large sans laisser de traces.

17. En date du 11 novembre 2017, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources, la personne a été battue à mort par la population en colère. Selon une source administrative de la zone Rugombo, l'homme en question était un voleur. Le cadavre a été conduit au Centre de Santé de Rugombo.

18. En date du 12 novembre 2017, sur la colline Kizi, commune Gasorwe, province Muyinga, Pauline NKURIKIYIKI, âgée de 60 ans, a été tuée par des personnes armées non identifiées. Selon des sources sur place, elle a été étranglée avec un morceau d'étoffe. Les mêmes sources ont indiqué que le mobile du crime serait un conflit foncier.

19. Dans la nuit du 12 au 13 novembre 2017 vers 23 heures, sur la colline Gatongati de la zone Gitaba en commune et province Rutana, Jérôme NTAMAVUKIRO, âgé de plus de 65 ans, a été tué fusillé à son domicile par des personnes armées non identifiées. La cause de ce meurtre n'a pas été identifiée.

20. Dans la nuit du 12 au 13 Novembre 2017, deux pêcheurs sur le lac Tanganyika Hassan UWEZO et DUPFIKI, originaires de la zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, ont disparu dans les eaux du lac Tanganyika au niveau de la localité de Kagongo, zone Kizuka, commune et province Rumonge. Selon leur collègue, ils auraient été kidnappés puis tués par leurs collègues congolais.

21. Dans la matinée du 13 novembre 2017, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé près de la rivière Kirasa, zone Migera commune Kabezi, province Bujumbura Rurale. Des sources sur place ont indiqué que l'homme en question aurait été étranglé. Le motif de ce meurtre n'a pas été connu.

22. En date du 13 novembre 2017, un corps sans vie d'une femme a été retrouvé sur la colline Kizi, commune Gasorwe, province Muyinga. La femme, âgée d'au moins 60 ans, est morte étranglée. Selon des sources sur place, cette femme était accusée d'être une sorcière. Une personne de sa famille a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

23. Dans l'après-midi du 13 novembre 2017, Cyrille BANYAKIKI a été retrouvé mort sur la colline Kavumu, zone Minyare, commune et province Cankuzo. Selon l'administrateur de la commune, Innocent NYANDWI, Cyrille BANYAKIKI avait disparu depuis le 4 octobre 2017. Selon des sources

sur place, ce corps a été enterré le 14 novembre 2017, sur la colline Kavumu. Les causes de ce meurtre sont restées inconnues. Selon la même source, 4 présumés auteurs du meurtre ont été arrêtés et incarcérés au cachot du commissariat provincial de la police.

24. En date du 14 novembre 2017, le corps sans vie d'un veilleur surnommé BURINGO, a été retrouvé dans une maison en chantier, dans le quartier Rwasazi au chef-lieu de la province Muramvya. Il a été conduit à la morgue de Muramvya par les agents de la Croix Rouge. Selon des sources administratives, les circonstances de cette mort sont obscures.

25. Dans la nuit du 14 novembre 2017, sur la colline Munyika II de la commune Rugombo en province Cibitoke, le nommé NZITUNGA a été tué par des personnes non identifiées. NZITUNGA travaillait dans un restaurant. Il a été battu à mort par 6 personnes armées de gourdins. Selon des sources, il était avec 2 autres personnes au cours du chemin lorsqu'ils ont été surpris par ce groupe de malfaiteurs.

26. Dans la nuit du 21 novembre 2017, Justine NIYONZIMA (35 ans) de la colline Kibenga, zone Muzinda en commune Mpanda de la province Bubanza a jeté son nouveau né dans une toilette après l'avoir mis au monde, selon des sources. D'autres sources indiquent que la grossesse de 7 mois a été provoquée dans le but de tuer et jeter l'enfant. Après avoir récupéré le corps sans vie du bébé, sa maman a été vite arrêtée par la police.

27. En date du 22 novembre 2017, trois corps sans vie ont été découverts flottant sur les eaux de la rivière Rusizi du côté de la colline Nyamagana en commune Buganda en province Cibitoke. Les victimes n'ont pas pu être identifiées.

28. En date du 24 novembre 2017 matin, un corps sans vie d'un enfant d'une année et demie a été repêché dans la rivière Kayave, sous-colline Taba, colline Ryirengeye, zone Kabuye, commune et province Kayanza. Selon des sources sur place, l'enfant avait été noyé, la veille, par sa mère Philomène NSHIMIRIMANA, âgée de 30 ans. Selon cette dernière, elle a divorcé lorsqu'elle était enceinte de 6 mois. Elle a accepté le crime disant qu'elle était incapable de prendre en charge son enfant. Elle a directement été arrêtée et conduite au cachot de la police à Kayanza.

29. En date du 24 novembre 2017, trois personnes non identifiées incarcérées au cachot du poste de police en commune Buganda, province Cibitoke, ont été tuées par un Imbonerakure connu sous le sobriquet de Mavubi, Deo le responsable des démobilisés de la province Cibitoke et le « Decorps » (Brigadier de corps) du commissariat de police à Cibitoke. Selon nos sources, les cadavres ont été transportés par un véhicule du TGI Cibitoke saisi de force et ont été enterrés dans une fosse commune sur la colline Rukana, commune Rugombo.

30. Dans la matinée du 24 novembre 2017, Serges NDIKUMAGENGE, originaire de la colline Mudahandwa, commune et province Bururi, ex-FAB en retraite et commerçant, a été découvert mort dans son bistrot de bière locale au quartier Makamba II, du chef-lieu de la province Makamba. Des sources sur place ont indiqué que la porte de son cabaret était ouverte au moment de la découverte de ce corps sans vie. Selon les mêmes sources, ce corps était allongé à même le sol. Une somme d'argent non connue aurait été volée. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Makamba.

31.En date du 26 novembre 2017, un corps sans vie d'une fille non identifiée a été retrouvé au quartier Kiyange I sur la route qui mène vers l'aéroport international de Bujumbura, zone urbaine de Buterere, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des personnes qui ont vu ce corps, la fille serait morte fracassée à l'aide d'une grosse pierre.

32.Dans l'après – midi du 26 novembre 2017, sur la colline Mirango, zone Gitsiro en commune Vyanda, province Bururi, le nommé NIYONGABO a été tué par des personnes non identifiées. Il aurait été accusé d'avoir tué une femme par empoisonnement. Selon des sources de la localité, deux personnes présumées auteurs de ce crime ont été arrêtées pour des enquêtes.

33.Le soir du 26 novembre 2017, sur la colline Nyabugere de la commune Mabayi en province Cibitoke, Fanuel NTAMAKURIRO a été tué par balles par des personnes armées non identifiées. La victime était originaire de la colline Nyangwa, zone Nyarusenda, commune Bukinanyana de ladite province.

34.Dans la matinée du 28 novembre 2017, le Professeur Léonard RUMONGE a été retrouvé mort dans la zone Bwiza de la commune Mukaza en Mairie de Bujumbura et plus précisément à la 4^{ème} avenue n° 87. Selon la police, il est mort dans le lit d'une prostituée nommée Mélanie NIMBONA, âgée de 32 ans. Selon la même source, Léonard RUMONGE avait passé la nuit dans une boîte de nuit

appelée « 5 sur 5 » et il est rentré avec la prostituée aux environs de 4 heures du matin. Il serait mort vers 7 heures. La prostituée a été arrêtée, le matin du 28 novembre 2017, pour des raisons d'enquête.



Sur l'image ci – contre : le corps sans vie de du Professeur Léonard RUMONGE

35.Dans l'après – midi du 28 novembre 2017, un enfant de sexe féminin de plus ou moins 5 ans a été repêché mort dans les eaux de la rivière Nyabagere qui traverse la zone Kamenge en commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura. Ni la cause de sa mort, ni ses parents n'ont été identifiés. Le corps sans vie a été directement conduit à la morgue de l'hôpital Roi Khaled.



Sur la photo ci – contre : le corps sans vie de l'enfant repêché dans la rivière Nyabagere

36. Dans la nuit du 28 au 29 novembre 2017, Serges BARUTWANAYO, ex – administrateur communal Kirundo en province Kirundo a été tué par des personnes armées non identifiées. Selon des sources, il a été tué à coups de couteaux (9 coups de couteaux) tout près de son domicile. Il a succombé à ses blessures à l’hôpital de Ngozi. Selon les mêmes sources, il était membre du parti d’opposition UPRONA aile de Charles NDITIJE.



Sur l’image ci – contre : la victime entrain de subir des soins médicaux quelques instants avant de donner son dernier soupir.

37. En date du 29 novembre 2017, au niveau de la Kibira de Teza en commune Bukeye en commune Muramvya, une personne a été tuée et une autre blessée par balle dans une embuscade tendue par un groupe de malfaiteurs armés de fusils.

38. Le soir du 29 novembre 2017, un corps sans vie d’un homme a été retrouvé dans la forêt de Kibira, sur la colline de Mirundi, entre la zone de Ndira et celle de Masango en commune Bukinanyana en province Cibitoke. Il a été retrouvé en état de décomposition. Selon des sources, la victime était ligotée.

39. Dans la nuit du 29 au 30 novembre 2017, une personne présumée voleur a été tuée par des policiers au quartier Gasekebuye en zone Musaga, commune Muha en Mairie de Bujumbura.

Sans prétendre être exhaustif, au moins 46 personnes ont été tuées à la fin d’octobre et au cours de novembre 2017 tandis que 19 autres ont été blessées. Le tableau ci – dessous le montre clairement :

3.2. Tableau synthèse des atteintes à la vie et à l’intégrité physique par province

Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	1
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	0	0	0	2	3	0	4	2
Bujumbura Rural	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2	0
Bururi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cibitoke	0	0	3	0	1	0	1	0	6	0	11	0

Gitega	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	3	3
Karusi	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Kayanza	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0
Kirundo	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	3	1
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Muramvya	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	2	1
Muyinga	0	0	0	0	1	0	3	4	1	0	5	4
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	1	3
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Total	0	0	5	0	9	1	8	18	24	0	46	19

4. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de novembre 2017, au moins 35 cas de torture et autres traitements inhumains, cruels et dégradants ont pu être documentés par nos observateurs des droits humains. Dans ces actes de tortures et de mauvais traitement, la population pointée du doigt surtout les agents de la documentation et les Imbonerakure comme auteurs de ces actes.

En effet, la majorité de ces personnes sont tabassées du fait qu'elles refusent d'adhérer au parti CNDD-FDD ou de donner des contributions qu'ils exigent ou qu'elles sont présumées opposées au 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. Après ces actes ignobles et barbares, les victimes sont accusées de lourdes infractions pour ne pas s'en sortir. Il s'agit notamment de : l'atteinte à la sûreté de l'état, la collaboration avec les rebelles, le port illégal d'armes, la participation dans des bandes armées etc.

Voici quelques cas illustratifs :

1. En date du 2 novembre 2017, sur la colline Kinga, commune et province Kayanza, le surnommé whatsapp, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part des Imbonerakure. Il a été tabassé jusqu'à être dans un état critique. Il a été sauvé par des policiers. Aucune raison n'a été avancée pour de tels agissements.

2. En date du 4 novembre 2017, Thierry SINIGIRIRA, âgé de 35 ans, professeur d'Anglais au Lycée communal Budahunga en commune Bwambarangwe de la province Kirundo, a été tabassé par un prénommé Fabrice, Imbonerakure, chauffeur de l'hôpital Mukenke. A ce moment, Thierry rentrait paisiblement chez lui lorsqu'il a été attaqué. Selon des sources sur place, les voisins ont poursuivi les traces de sang et ont défoncé la porte de la chambre de sa maison et l'ont trouvé en état très critique.

3. En date du 5 novembre 2017, NDUWIMANA Henri, rabatteur au parking à Ngozi, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été tabassé par le chef de zone Ngozi Mairie, Saidi

NYANDWI, en compagnie des Imbonerakure dont Manwangari, très connu dans les actes de violence. Selon nos sources sur place, Henri était accusé de critiquer le parti CNDD-FDD.

4. En date du 6 novembre 2017, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karusi, la prénommée Léocadie a été tabassée par un policier de la garde de l'administrateur communal, Léonidas NAKUMURYANGO, sous l'ordre de ce dernier. Selon des sources sur place, elle était accusée d'avoir injurié cette autorité ; chose qu'elle a nié.

5. En date du 9 novembre 2017, sur la colline Mparambo II, commune Rugombo, Jean NDAVUGA a été tabassé par des Imbonerakure dont un certain Claude NSABIMANA. Des sources sur place ont indiqué qu'il était dans un état critique et qu'il a fallu des soins de santé intensifs pour recouvrer sa santé normale.

6. En date du 9 novembre 2017, Françoise KWIZERA, gérante du bureau Postal de Makebuko a été amenée au bureau provincial du SNR au quartier Musinzira en commune et province Gitega où elle a été tabassée par deux agents du SNR en poste à Gitega dont le prénommé Onésime, pour lui faire avouer d'être l'auteur du vol d'une somme de 10.000.000 FBU commis la nuit dernière à la Poste . Selon des sources, un présumé voleur (un veilleur) avait pourtant été appréhendé le même matin, en cavale en commune Nyabitsinda, Province Ruyigi. Pour sauver sa peau, elle a dit à ses tortionnaires qu'elle savait où se trouvait cet argent. Le commissaire de la police l'a relâchée le même jour dans un état critique et son corps était couvert de blessures.

7. En date du 10 novembre 2017, David MANIRAGABA, membre du parti CNDD-FDD de la colline Rusororo, commune Rugombo en province Cibitoke, a été tabassé par des Imbonerakure conduits par un certain Manigiri, lui aussi Imbonerakure. Nos sources ont indiqué que David MANIRAGABA a été accusé de ne pas soutenir ceux qui critiquaient la décision prise par la CPI de mener des enquêtes sur des crimes commis au Burundi.

8. En date du 13 novembre 2017, douze personnes ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part des Imbonerakure de la zone Cumba en commune et province Muyinga. Elles ont été tabassées pour n'avoir pas participé dans la marche manifestation contre la décision de la CPI sur l'ouverture des enquêtes au Burundi. Selon des sources sur place, l'ordre a été donné par le chef de zone Cumba, Shabani NIMUBONA en même temps chef des Imbonerakure de cette zone.

L'ordre était de punir tous ceux qui n'ont pas participé dans cette manifestation. La population de cette zone ne sait pas sur quel pied danser, lorsque toute personne non membre du CNDD/FDD qui participe dans les manifestations est taxée d'espion.

9. En date du 13 novembre 2017, un Imbonerakure et en même temps motard chargé de la documentation prénommé Noah de la colline Gikuyo, commune et province Kirundo, a été tabassé par un groupe d'Imbonerakure du quartier Bushaza, au centre urbain de la province Kirundo conduit par le chef de quartier nommé NKURUNZIZA. Selon des sources sur place, Noah a été accusé d'avoir facilité un enseignant nommé Claude BIGIRIMANA à échapper d'une embuscade qu'ils lui avaient été tendue. Noah a porté plainte chez l'OPJ et chez le procureur mais sans succès.

10. En date du 14 novembre 2017, sur la colline Mirombero, commune Murwi, province Cibitoke, le nommé MIBURO, âgé de 20 ans, cultivateur, a été tabassé par un jeune Imbonerakure connu sous le sobriquet de Kiduda. Selon nos sources, MIBURO a été accusé d'avoir traité de criminels des Imbonerakure.

11. En date du 15 novembre 2017, le nommé HAVYARIMANA, policier de l'antenne Gatwe en zone Kizuka de la commune et province Rumonge, a torturé Cyprien NKENGUBURUNDI de cette colline. Ce policier l'a battu pendant la nuit et a été sauvé par le secours des voisins. La victime a directement été conduite au CDS Kizuka pour des soins. Sa famille n'a cessé de demander que justice soit rendue, mais ce policier n'a jamais été inquiété. Selon des sources sur place, Cyprien NKENGUBURUNDI avait conseillé de ne pas rançonner des gens qui fabriquent du charbon de bois sur cette colline.

12. En date du 18 novembre 2017, sur la colline Gipfuvya, commune Rango, province Kayanza, Adolphe BIKORIMANA a été tabassé par des Imbonerakure dont Diomède NGEZE et un autre surnommé Gitari. Il a été accusé d'avoir dit que la journée dédiée au combattant est une façon de donner du pouvoir aux Imbonerakure. Selon des témoins, il a été relâché dans un état critique.

13. En date du 20 novembre 2017, une femme prénommée Colette alias Malan meri, membre du parti FROLINA a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part de Raphaël NYANDWI, sous-chef de colline et en même temps chef du village des rapatriés du Busebwa II de la zone Gatete, commune et province Rumonge et responsable des Imbonerakure dans ce village. Selon des sources sur place, tout tire origine dans une dispute entre Colette et une autre femme du parti CNDD-FDD mais seule Colette a été tabassée. Malgré sa plainte, cette autorité administrative n'a pas été inquiétée. La victime n'a reçu que 50.000 FBU pour se faire soigner.

14. En date du 20 novembre 2017, six personnes membres du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, ont été torturées par le chef de zone Buhiga, Phocas SINDARUHUKA, aidé par les policiers. Les personnes torturées sont Dieudonné NDAYIZIGA, Aimé NDIKUMAGENGE, Firoz HAKIZIMANA, Abdul NIYONKURU, Jean Claude IRAKOZE et Onésime BITANGIMANA. Elles étaient incarcérées au cachot de la commune Buhiga, accusées d'insurrection. Selon des sources sur place, ces détenus n'ont pas été enregistrés dans le registre des détenus. Leurs familles n'ont cessé de craindre leur disparition. Les mêmes sources ont indiqué que ces détenus ont été arrêtés après avoir dénoncé des Imbonerakure qui violaient des filles.

15. En date du 21 novembre 2017 vers 18 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karusi, le nommé Mugisha, originaire de la colline Mwoya dans la même commune, a été tabassé par trois Imbonerakure, dont NIZIGIYIMANA Issa, Asmani et KEZAKIMANA. Il a été accusé d'être membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA. Dans un état déplorable, Mugisha a réussi à leur échapper.

16. En date du 22 novembre 2017, au quartier Nyakabiga III en zone Nyakabiga, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura, Jean Berchmans NDUWAYO a été tabassé par trois Imbonerakure (Arnaud RIYAZIMANA alias Business, Innocent NSHIMIRIMANA connu sous le sobriquet de Madara et NIYONKURU surnommé Ben). Il rentrait chez lui lorsqu'il a été attaqué. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure avaient arrêté une personne à son passage sur la 9^{ème} avenue dans le même quartier

et quand Jean Berchmans s'approchait d'eux pour s'enquérir de la situation, il a été tabassé. Les mêmes sources ont indiqué que ces Imbonerakure ont fui en courant à toute vitesse. Toutefois, Arnaud RIYAZIMANA a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête. Jean Berchmans NDUWAYO était dans un état critique lorsque la police est intervenue.

17. En date du 22 novembre 2017 vers 21 heures, le nommé NIYONKURU, représentant des Imbonerakure sur la colline Jimbi en commune Kibago de la province Makamba, a été tabassé et emprisonné par le commissaire communal Jean Bosco HATUNGIMANA. Des sources sur place ont indiqué que la cause de ces traitements cruels est un rapport agaçant qu'il aurait donné aux chefs hiérarchiques de ce commissaire. Cet Imbonerakure a été grièvement blessé au niveau du visage et soigné au CDS Jimbi.

18. En date du 24 novembre 2017, sur la colline et zone Gikuyo en commune et province Kirundo, Alphonse NYABUYOYA, âgé de 41 ans et son épouse Marie ont été tabassés sous la supervision du chef de colline, le nommé Jean Bosco NYAMURUNDI. Selon des sources, Alphonse NYABUYOYA et son épouse ont été conduits chez eux à vélo et ont reçu l'ordre de ne pas se faire soigner de peur de dénoncer les auteurs de cette barbarie.

5. DES CAS DE VIOL

Les cas de viol sont également monnaie courantes dans tout le pays. Voici quelques cas :

1. En date du 4 novembre 2017, vers 19 heures, sur la colline Taba, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karusi, un prénommé Prosper a violé une femme prénommée S. Elle a été conduite au CDS Nyabikere pour les soins d'urgence mais le lendemain, son mari l'a refoulée et elle est retournée chez ses parents. Prosper a pris le large.

2. En date du 6 novembre 2017 vers 22 heures, deux femmes ont été violées au chef-lieu de la commune Kiremba, province Ngozi, par des Imbonerakure. Selon nos sources, Harera, représentant adjoint des Imbonerakure en commune Kiremba et un autre prénommé Samuel, se sont introduits dans un bistrot de la localité et ont arrêté deux femmes venues de la commune voisine de Nyamurenza de la même province lorsqu'un groupe d'Imbonerakure faisait la patrouille nocturne. Ces femmes ont été accusées de semer le désordre dans ce cabaret. Ces deux Imbonerakure les ont conduits disant qu'ils allaient les emprisonner. Quelques temps après, les habitants de la localité ont retrouvé les deux femmes dans un état critique couchées dans une maison non utilisée du Centre Jeunes et les ont amenées à l'hôpital de Kiremba pour des soins. Selon nos sources, le viol a été confirmé par l'hôpital. Les deux Imbonerakure ont été arrêtés le 7 novembre 2017 par la police pour des raisons d'enquêtes. Quelques jours après, la police a indiqué que les 2 Imbonerakure se sont évadés.

3. En date du 9 novembre 2017 vers 21 heures, sur la colline Mugeru, commune Mishiha, province Cankuzo, une fille âgée de 22 ans a été violée par Innocent MANIRAMBONA, conseiller technique chargé des questions administratives et sociales de l'administrateur communal de Mishiha. Selon des sources sur place, cette fille a été conduite au CDS Gishungo.

4. En date du 14 novembre 2017, deux jeunes filles, âgées 15 ans et 16 ans, ont été violées par deux motards habitant au quartier Gihanya du centre urbain de Rumonge en province Rumonge. Ils les ont amenés chez eux pendant la nuit et les ont forcés à coucher avec eux durant toute la nuit. En date du 15 novembre 2017, la police est parvenue à mettre la main sur l'un des deux auteurs de ce viol et l'autre a pris le large. Selon une source proche de l'ONG de défense des droits des enfants OIDEB antenne de Rumonge, ces deux filles apparaissent traumatisées. D'autres motards seraient allés aux alentours de la police de Rumonge pour tenter de les contraindre à retirer la plainte. La même source affirme que ces filles ont été transférées à Bujumbura dans une autre organisation de lutte contre les violences faites aux femmes pour y être assistées et bénéficier des soins de santé suffisants.

5. En date du 16 novembre 2017 vers 14 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karusi, une fille âgée de 8 ans, écolière à l'ECOFO Kiranda, a été violée par Félix RIVUZIMANA, âgé de 17 ans. La fille a été conduite au CDS Buhiga. L'auteur a accepté le crime et a été conduit au cachot de la commune Bugenyuzi.

6. En date du 19 novembre 2017, une fille âgée de 16 ans de la commune et province Makamba, a été violée par un Imbonerakure du nom de Fabien NIYOGAKIZA. Selon des sources sur place, cet Imbonerakure a des liens de parenté avec le président du sénat Réverien NDIKURIYO et le procureur de la République dans la même province et ce dernier aurait tenté sa libération depuis le début de l'instruction du dossier devant l'officier de la police judiciaire. Et ces tractations ont continué pour libérer cet Imbonerakure. À l'hôpital, les faits ont été confirmés. Cette jeune fille a subi une transfusion de deux trousseaux de sang pour la réanimer ; ce qui dénote que son état de santé était très déplorable.

7. En date du 22 novembre 2017, sur la colline Rutryazo, commune Kayokwe, province Mwaro, deux enfants ont été violés par leur grand-père du nom d'Augustin GAHUNGU de plus de 60 ans. Selon des sources sur place, ces deux fillettes, respectivement âgées de 6 ans et 7 ans avaient l'habitude d'accompagner régulièrement leur grand-père pour garder les vaches. Cela a constitué une occasion d'or pour les violer. Ces deux enfants ont dévoilé le secret à leurs mères et cela a constitué une alerte générale sur la colline pour dénoncer cette infraction. Le violeur a été conduit au cachot de police à Mwaro et les victimes ont été conduites à l'hôpital de Fota pour des soins de santé. Nos sources sur place ont indiqué qu'Augustin GAHUNGU vit avec le VIH/Sida.

8. En date du 23 novembre 2017, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karusi, une fille âgée de 13 ans, élève en classe de 5^{ème} année primaire a été violée par un homme nommé BUGARI. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot de la commune Nyabikere.

6. DE LA SITUATION CARCERALE

6.1. Des visites des cachots

Suite à la contestation du troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA, , des cachots clandestins ont été créés dans tout le pays pour traquer les présumés opposants. Ces cachots ont été créés surtout par les services de renseignement.

A partir de cette date, les cachots officiels ont été substitués par les cachots clandestins du moins pour les infractions jugées de lourdes par le Service National de Renseignement (SNR). Pour cela, les visites des cachots par les observateurs des droits humains sont devenues impossibles. D'où, les actes de torture se commettent dans l'anonymat dans des cachots impénétrables.

6.2. Des visites des prisons

De la même façon que pour les cachots, les visites des prisons par les observateurs des droits humains sont devenues impossibles depuis la même année. Cela a fait que la situation dans les prisons est devenue plus que jamais, inquiétante. Aujourd'hui, toutes les prisons sont surpeuplées et les mauvais traitements infligés aux détenus comme il est le cas pour les lieux de garde à vue ne sont connus de personne. Mais quelques avocats y entrent à condition de se limiter à certains dossiers seulement.

Comme déjà mentionné dans nos rapports antérieurs, pour parvenir à réaliser des visites dans ces milieux carcéraux, l'APRODH a mis sur pied une stratégie d'utiliser des observateurs anonymes. Dans ces visites des prisons, nos observateurs travaillent en collaboration avec des avocats pour suivre de près, identifier et écouter les prévenus pour lesquels ils vont assurer la défense. C'est ainsi que toutes les prisons sont, chaque mois, visitées. Au cours du mois de novembre 2017, nos observateurs ont pu s'enquérir de la situation carcérale dans les différentes prisons du pays et maisons de rééducation des mineurs en conflit avec la loi (*voir Tableau ci-après*) :

Tableau de la situation carcérale dans les 11 prisons du pays et 2 centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi, au 30 novembre 2017.

Prisons	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Nombre de Prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
Bubanza	100	545	194	18	314	19							5	8	545.00%
Bururi	250	232	118	8	98	8							1	1	92.80%
Gitega	400	1119	558	63	469	29							9	8	279.75%
Mpimba	800	3635	2455	92	1031	56			1		3		9	9	454.38%
Muramvya	100	706	414	30	246	16								8	706.00%
Muyinga	300	454	118	3	315	18					1			3	151.33%
Ngozi (F)	250	149		45		96							7	8	59.60%
Ngozi (H)	400	1669	866		803						1				417.25%
Rumonge	800	1247	307	14	911	15							3	5	155.88%
Rutana	350	364	104	9	231	20							2	4	104.00%
Ruyigi	300	618	226	23	352	17							4	3	206.00%
Centre Ruyigi	72	53					8		45						73.61%
Centre Rumonge	72	64					9		55						88.89%
Total	4194	10855	5360	305	4770	294	17	0	101	8	5	0	40	57	258.82%
			5360 + 305 = 5665		4770 + 294 = 5064		17 + 0 = 17		101 + 8 = 109		10	0	40 + 57 = 97		

- La **population pénitentiaire** est de 10.855 détenus + 97 nourrissons = **10.952**
- Le **total des prévenus** est de 5.665 adultes + 17 mineurs = **5.682**
- Le **total des condamnés** est de 5.064 adultes + 109 mineurs = **5.173**

En analysant ce tableau, on se rend compte que la situation carcérale, au Burundi, est dramatique et est caractérisée par le non respect total des droits de l'homme en général et des détenus en particulier. Cela a de lourdes conséquences sur la vie et la survie de ces personnes détenues.

De plus, le même tableau nous montre que l'effectif des prévenus est supérieur à celui des condamnés. Cela indique que plusieurs personnes sont détenues illégalement car leurs dossiers traînent sans être jugés. Les visites des prisons ont montré que ces dossiers sont à majorité ceux des personnes incarcérées sur accusation d'atteinte à la sûreté de l'Etat par le simple soupçon d'être opposées au régime de Pierre NKURUNZIZA. Donc, l'Exécutif aimerait que ces personnes croupissent dans les prisons.

7. CONCLUSION

Le présent rapport montre à suffisance que des violations des droits de l'Homme sont une triste réalité au Burundi et qu'elles s'intensifient du jour au lendemain.

Ces violations des droits humains sont caractérisées par des assassinats ciblés où des cadavres sont retrouvés dans des cours d'eau et dans des endroits cachés, des arrestations arbitraires et suivies des détentions illégales, des enlèvements, des tortures et tout cela se fait à l'endroit des présumés opposants au pouvoir du CNDD-FDD. Souvent des enquêtes pour identifier les auteurs de ces barbaries sont faites mais elles se terminent en queue de poisson.

Des exactions de toutes sortes sont commises, au vu et au su des responsables administratifs et de la justice, par les Imbonerakure de concert avec les administratifs et ce, sous le couvert de l'impunité. La panique gagne la population menacée par ces jeunes militants du parti au pouvoir, surtout lors des démonstrations paramilitaires et des patrouilles nocturnes. Les règlements de compte et la justice populaire deviennent aussi et de plus en plus, alarmants dans le pays. Cela est une conséquence de l'impunité et la corruption entretenue par et au sein des autorités de ce pays.

Compte tenu de cette situation très inquiétante de détérioration quotidienne des droits humains, l'APRODH tire encore une fois et sans se lasser, la sonnette d'alarme à l'endroit du gouvernement burundais afin qu'il se ressaisisse et prenne des mesures adéquates pour redresser cette situation.

Premièrement, il faudrait que les Imbonerakure soient désarmés et sans délais.

Deuxièmement, il faut que les Imbonerakure qui commettent des exactions à l'endroit de la population soient punis sans complaisance.

Troisièmement, il faut que le gouvernement prenne des mesures nécessaires et suffisantes pour couper court avec les arrestations et les détentions arbitraires, les actes de justice populaire, les actes de torture et de viol, les atteintes à la vie des personnes innocentes... qui prennent une allure inquiétante dans tout le pays. Les enquêtes sur tous ces cas doivent être menées sans ambages ; les auteurs des crimes de toute nature doivent être appréhendés et jugés en conformité avec la loi.
